



18/04/2019

Rapatriments forcés

Dossier de presse



Isabelle Resplendino
AFRESHEB ASBL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : 30 ans d'habitude – l'exode en Belgique

Lors du débat d'entre-deux tours, le candidat Emmanuel Macron a assuré qu'à l'issue de son quinquennat, aucune personne autiste serait obligée de s'exiler à l'étranger.

Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, dit partout que cet exil a cessé.

En vérité, jamais l'AFrESHEB (l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique) n'a eu autant de demandes pour des enfants et des adultes sans solution en France, ou bien des familles poursuivies par les services sociaux car elles refusent l'hospitalisation psychiatrique de leur enfant ou adulte (dont d'ailleurs Mme Cluzel vient de reconnaître l'inutilité en matière d'autisme).

Ces familles qui, malgré tout, choisissent la Belgique, se voient la plupart du temps refuser la prise en charge par la France des frais de transport, d'hébergement, de soins... sous prétexte que l'exil aurait cessé !

Mais aujourd'hui, nous allons vous parler d'un cas bien plus révoltant : une dame autiste est dans un établissement belge, tout près de la frontière, depuis 30 ans. L'association de tutelle a décidé de la placer dans un établissement français de l'autre côté de la frontière. La famille habite en région parisienne. L'éloignement est donc le même, d'un côté ou de l'autre de la frontière.

On a mis la mère et la sœur devant le fait accompli, les prévenant au dernier moment.

Une dame autiste qui a ses habitudes depuis 30 ans dans le même établissement, le même personnel !

C'est criminel, d'autant plus qu'une personne autiste supporte très mal tout changement, même minime !

Nous en appelons à la Secrétaire d'État Sophie Cluzel : plutôt que de rapatrier des personnes enracinées en Belgique depuis de nombreuses années, faites donc en sorte que de nouvelles ne soient plus obligées de venir en Belgique.

Contact presse :

Isabelle Resplendino, Présidente d'AFrESHEB asbl

Mail : afresheb1@proximus.be

+32 65 78 31 01

+32 473 52 07 92



Handicapés français en Belgique : chronique d'un désastre annoncé ?

Par FRANCOIS LESTANGUET

Des milliers de handicapés français, polyhandicapés, trisomiques, autistes vivent en Belgique.

Parmi eux, une dame, avec un autisme lourd, résidente en Belgique depuis 30 ans et qui est sous la tutelle d'un organisme français. Selon les informations de l'[AFrESHEB](#) (l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique), cette personne va, avec l'aval de son organisme de tutelle, être déplacée dans un établissement en France. **Une situation préoccupante, en particulier pour les autistes qui sont très sensibles aux changements de leur environnement et spécialement quand ils sont depuis si longtemps habitués à une vie cadré dans un climat connu.**

Les familles des Français en Belgique interloquées selon l'AFrESHEB

Cela pose la question, plus large, du handicap et de l'accueil des handicapés français à l'étranger et en particulier en Belgique.

En effet, **6500 adultes français** sont dans des centres en Belgique ainsi que **1500 enfants** auquel il faut ajouter, selon l'AFrESHEB, **1000 enfants qui font la navette chaque jour et 300 autres dans des internats belges** et donc non-inscrits dans les statistiques officielles.

Selon les informations d'Isabelle Resplendino, présidente de l'AFrESHEB, que nous avons contacté, les personnes en charge, sous le régime de la tutelle, des personnes handicapées françaises en Belgique, ont reçu un courrier leur demandant si ils souhaitent toujours que la personne accompagnée reste outre-quiévrain. Elles seraient particulièrement inquiètes, dans l'hypothèse où elles souhaitent que leur proche reste dans les institutions belges, que cela ait un **impact sur les aides dont elles bénéficient de la part de la France**.

Par ailleurs, et toujours selon l'AFrESHEB, 50% des personnes françaises en situation de handicap en Belgique sont sous tutelle d'agences de la même nature que celle de cette personne qui va devoir revenir en France. Une inquiétude donc, celle que **cet exemple ne devienne la norme**.

Des pratiques différentes entre les deux pays

Outre une capacité d'accueil importante en Belgique, ce qui attire les Français dans ce pays pour leurs proches, est souvent une **approche médicale et éducative différente**.

La Belgique privilégie une approche éducative et non pas seulement médicale. Une façon, mais le sujet est complexe, de **permettre aux personnes handicapées de mieux être insérées et de moins vivre leur handicap au quotidien**. C'est une des raisons de l'attrait du Royaume pour les Français, outre bien sûr la proximité géographique.

Un calendrier à établir, une politique et une stratégie à définir

La question des personnes françaises handicapées en Belgique est un sujet de longue date. Ce fut notamment un élément durant la campagne des législatives pour les Français du Benelux. Il est important, si rapatriement il y a, d'établir un calendrier précis. Egalement de s'assurer de la capacité des nouvelles structures d'accueil.

Le ministère en charge et l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger n'ont pas, pour le moment, répondu à nos questions malgré nos sollicitations, mais il ne fait nul doute que ce sujet sensible sera suivi de près à Paris.

La France va-t-elle rapatrier "ses" handicapés résidant en Belgique ?



L'Etat français veut favoriser les retours dans l'Hexagone - © Pixabay

Charlotte Legrand

Publié le jeudi 11 avril 2019 à 06h12

Plus de 8000 personnes handicapées françaises sont hébergées dans des institutions et des centres en Région wallonne. Des enfants fréquentent nos écoles spécialisées. Est-ce bientôt terminé ? Des associations s'inquiètent, car le gouvernement français veut favoriser les retours en France. Ce changement de politique commence à produire ses effets.

C'est l'histoire d'une dame atteinte d'autisme. Elle est française, placée dans une institution belge depuis 30 ans. « *Cette dame va devoir quitter son centre, en Belgique, pour intégrer un autre centre, juste de l'autre côté de la frontière* », dénonce Isabelle Resplendino. Elle-même maman d'un enfant autiste, et française, Isabelle préside l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique. Elle dénonce ce qu'elle qualifie de rapatriement sauvage et inhumain.

« L'association de tutelle a décidé de la placer dans un établissement français de l'autre côté de la frontière. La famille habite en région parisienne. L'éloignement est donc le même, d'un côté ou de l'autre de la frontière. On a mis la mère et la sœur devant le fait accompli, les prévenant au dernier moment. Une dame autiste qui a ses habitudes depuis 30 ans dans le même établissement, le même personnel ! C'est criminel, d'autant plus qu'une personne autiste supporte très mal tout changement, même minime ! »



Isabelle Resplendino, une habitante de Beloeil, tire la sonnette d'alarme - © Charlotte Legrand

Pas la même qualité d'accueil

Pour Isabelle Resplendino, ce qui se passe est grave car le choix des familles n'est plus respecté. « *Pourquoi pensez-vous que l'on vienne en Belgique ? Parce que l'accueil est meilleur, plus professionnel, plus adapté ! En France, bien souvent, on médicalise. Des personnes handicapées se trouvent sous camisole chimique, traitées dans des services de psychiatrie, contentionnées ! Ici en Belgique on propose des prises en charge très différentes. Les enfants peuvent aller dans l'enseignement spécialisé. Voilà pourquoi on vient chez vous ! Et l'Etat français veut rapatrier de force, pour faire du chiffre !* ». « *Les gens ne sont pas des pots de fleurs, que l'on déplace n'importe comment* », poursuit un autre interlocuteur actif dans le domaine de l'admission des personnes handicapées et les partenariats belgo-français. Il souhaite rester anonyme mais dénonce lui aussi. « *Ce qui se passe là n'est pas entendable, c'est une énorme bourde !* »

En marge de ce cas particulier, Isabelle Resplendino nous dit avoir été contactée plusieurs fois par jour par des proches de personnes handicapées placées en Belgique, qui ont reçu des documents de l'administration française, proposant d'envisager un retour en Belgique. Cela reste des propositions, mais s'ils disent « non », continueront-ils à recevoir des indemnités, des subsides ? « *Beaucoup de gens s'inquiètent et ne veulent pas, pour des raisons de qualité de soin, d'un retour en France* ».



La France va-t-elle rapatrier "ses" handicapés résidant en Belgique? - © Pxhere Domaine Public

Le respect du choix des familles, au cœur du débat

Assiste-t-on réellement à un changement de politique, côté français, avec une accélération des « retours » sous l'impulsion du gouvernement Macron ? « *En fait, cela remonte à plusieurs années déjà. Sous François Hollande, Sarkozy, on a entendu des déclarations d'intention. Cela faisait suite à des demandes d'associations françaises, qui réclamaient des solutions de proximité* », explique Sophie Rucquoy directrice du secteur hébergement et accueil.

« *Nous comprenons cela, c'est bien normal. Des familles veulent trouver un centre pour un parent handicapé qui ne soit pas à des centaines de kilomètres de chez eux, en Belgique. Le gouvernement français veut avancer dans cette problématique. Il y a une prise de conscience, et c'est très bien. Mais, à l'Aviq, nous sommes opposés à des décisions sauvages, non concertées. Le respect du choix des familles nous semble crucial !* »



La France va-t-elle rapatrier "ses" handicapés résidant en Belgique? - © Tous droits réservés

5000 emplois concernés en Wallonie

Pourrait-on assister à un rapatriement massif des handicapés français ? « C'est peu plausible à court terme », poursuit notre interlocutrice. « Je ne pense pas que la France soit en mesure d'accueillir toutes ces personnes. On parle de plus de 8000 adultes et enfants handicapés français qui résident en Wallonie. Maintenant, si la France applique de façon très ferme cette politique, si cela se concrétise à grande échelle, oui, cela pourrait déstabiliser tout le secteur de l'accueil des personnes handicapées. En Région wallonne, l'accueil des Français représente plus de 5000 emplois. Mais à nouveau cela ne me paraît pas très réaliste ».

Moins de Français, plus de places pour les Belges ?

Des demandes d'hébergement continuent d'affluer, en provenance de France.

« Mon association n'a jamais eu autant de demandes pour des enfants et des adultes sans solution en France, ou bien des familles poursuivies par les services sociaux car elles refusent l'hospitalisation psychiatrique de leur enfant ou adulte », témoigne Isabelle Resplendino.

« Nous en appelons à la Secrétaire d'État Sophie Cluzel : plutôt que de rapatrier des personnes enracinées en Belgique depuis de nombreuses années, faites donc en sorte que de nouvelles ne soient plus obligées de venir en Belgique ».



La France va-t-elle rapatrier "ses" handicapés résidant en Belgique? - © Pxhere

En Belgique aussi, des familles sont sans solution. Le manque de places est une réalité. Le départ des Français pourrait-il libérer des places dans des institutions, pour des handicapés belges ? « Ce n'est pas si simple », répond Sophie Rucquoy. « Le nombre de subventions est limité. Ce n'est pas parce qu'il y aura plus de places pour des Belges que nos subventions vont augmenter automatiquement. En réalité, les personnes handicapées françaises qui résident en Belgique ne 'prennent' pas les places des Belges, c'est la France qui subventionne ».

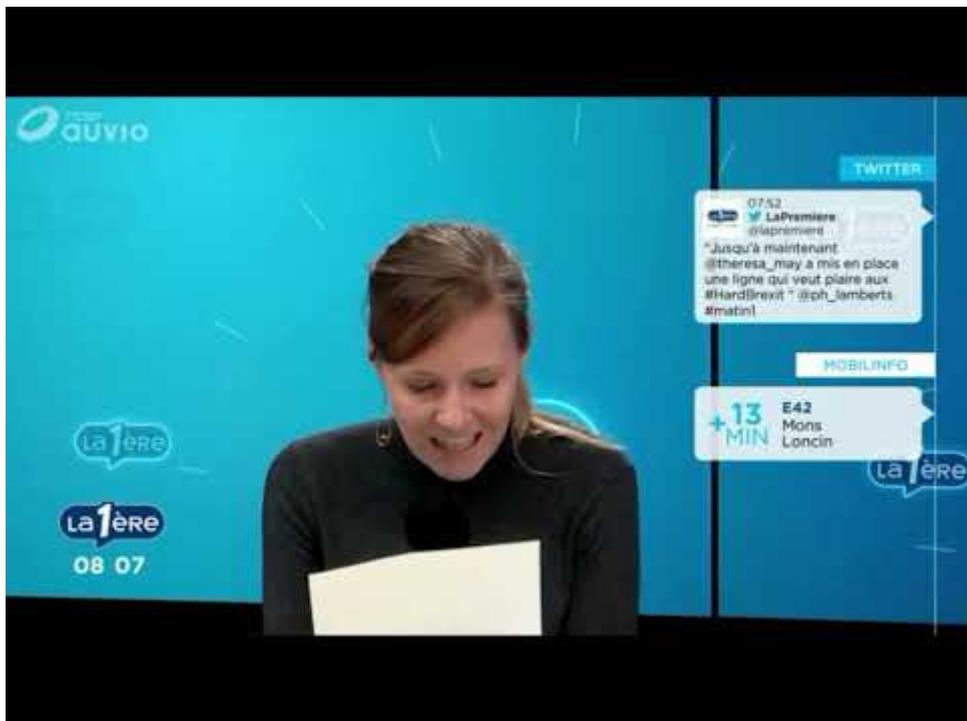
Effet d'annonce ou coup d'accélérateur ?

« On se demande d'ailleurs pourquoi la France a tant tardé à investir dans le secteur de l'accueil des personnes handicapées », conclut notre observateur anonyme. « Chaque année ce sont des millions et des millions d'euros qui franchissent la frontière. La France subventionne, se prive de milliers d'emplois et des handicapés sont éloignés de centaines de kilomètres de leurs familles. Maintenant, est-on à un tournant, ou assiste-t-on à des effets d'annonce ? Cela fait des années que l'on parle de mettre fin à l'exil forcé des handicapés français, et cela n'avance pas beaucoup ».

Journal TV soir RTBF du 14/04/2019



Journal radio RTBF 8h 11/04/2019



ACCUEIL

MEL

NEWS

ESPACES

VIE PRATIQUE

TRIBUS

EMPLOI

ARCHIVES



Les exilés sont de retour.



Les pouvoirs publics conduisent discrètement une politique de retours volontaires de personnes handicapées exilées en Belgique faute de solution dans une France qui demeure démunie en solutions éducatives pour tous...

À peine le conflit social dans "l'usine à Français" du Domaine de Taintignies s'apaisait-il que la presse [belge](#) évoquait un plan de retour volontaire d'une partie des près de 8.000 Français placés dans des établissements de Wallonie. Avec le cas d'une femme autiste dont la famille est forcée d'accepter un retour inadapté.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pilote ce plan de retour qui repose sur un resserrement des établissements belges conventionnés et une baisse progressive du prix de journée payé pour chaque pensionnaire. " Il y a eu des réunions CNSA et Agences Régionales de Santé des Hauts-de-France, d'Île-de-France et Grand Est", explique un professionnel proche du dossier. Depuis, des familles ont reçu des courriers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées dont dépend leur parent exilé, telle celle de Meurthe-et-Moselle datée de quelques semaines : "Je vous informe qu'une étude sur les possibilités de retour en France pour des personnes accueillies en établissement belge est actuellement menée, écrit le Directeur de la MDPH. L'objet de l'étude est de proposer aux personnes handicapées et aux familles qui le souhaitent un accueil en France adapté aux besoins de chaque personne dans la proximité de son environnement familial." Cette étude reposerait sur le recueil des "besoins, attentes et projets" et une "réflexion conjointe" pour proposer "une ou plusieurs modalités d'accueil et de retour en France. En aucun cas, la participation à cette étude ne remet en cause l'accueil et l'orientation actuelle. [Votre enfant] gardera la possibilité de rester dans son établissement actuel ou d'opter pour un retour en France selon le projet élaboré conjointement." La famille destinataire est invitée à répondre en remplissant un coupon qui témoigne de l'envoi en nombre de ces courriers.

Les esprits positifs se réjouiront de la volonté française de proposer à ses ressortissants des solutions de prise en charge adaptées de personnes handicapées jusque là laissées sans solution, à charge pour leurs familles de s'en accommoder. Les sceptiques se demanderont par quel miracle ces solutions vont émerger dans un pays dont le Gouvernement réduit les financements dans ce secteur et prône un tout-inclusif qui [inquiète](#) des dirigeants associatifs. Les observateurs critiques se souviendront que la presse relate chaque semaine les cas de dizaines de personnes handicapées en attente d'une place en établissement ou service médico-social, d'un logement social adapté, ou bloquées dans leur famille faute de solution, nos "[Ratés de la compensation](#)" en présentant des échantillons réguliers. Faute d'études et de statistiques centralisées, ce sont des associations nationales de personnes handicapées qui estiment à près de 50.000 le nombre d'entre elles laissées sans solution en France. L'arrivée fin janvier au cabinet de la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées d'un spécialiste, le responsable de la cellule affaires internationales à l'ARS Hauts-de-France, Jean-Christophe Canler, serait à l'origine de l'accélération du plan de retour en France.

Dans ce contexte, on voudrait croire à la volonté de bien faire de nos pouvoirs publics si leur carotte ne masquait pas un redoutable bâton : "La CNSA a demandé en *off* aux régions de rapatrier le plus possible, sinon de baisser les prix pour que ce ne soit plus viable pour les établissements belges, précise un professionnel proche du dossier. Les seuls établissements belges qui restent en lice sont ceux qui ont été repris dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui est, en droit français, le contrat par lequel un organisme gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux s'engage auprès d'une autorité de tarification sur une période pluriannuelle pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par ses établissements, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes. Les Français ont choisi les établissements les moins chers, donc les moins bons." Les établissements belges qui n'ont pas conclu un CPOM, soit qu'ils ne l'aient pas souhaité, soit que l'ARS des Hauts-de-France le leur refuse, voient le prix de journée payé pour chaque pensionnaire baisser et cette réduction se reproduira et se cumulera année après année "pour que ce ne soit plus viable pour les établissements belges".

L'ARS des Hauts-de-France refuse de s'exprimer sur ce sujet. Pour sa part, l'autorité wallonne de tutelle, l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) affirme sa vigilance : "La volonté de la France d'offrir

des structures adaptées aux personnes en situation de handicap françaises à proximité est une démarche positive qui répond à la demande des familles, commente sa porte-parole. Ce que les personnes et les familles aiment chez nous en Belgique, c'est la qualité de la prise en charge éducative plutôt qu'une démarche basée sur le soin. En effet, nous faisons correspondre le projet de vie de la personne au projet de l'institution. En fonction des personnes, l'équilibre sera à nouveau à trouver dans une nouvelle structure et ce qui vaut pour une personne ne correspondra pas forcément à une autre."

L'AVIQ recentre effectivement la problématique sur le bien-être de la personne, l'éducation, les activités, la vie sociale, faisant la distinction (sans le dire explicitement) avec le traitement médicalisé à la française. Et elle formule l'espoir que "les autorités françaises travailleront en remettant le choix de la famille au centre afin qu'elles décident de la structure de leur choix et que les 'retours' des personnes en France soient organisés au cas par cas. Selon nous, ce transfert devrait être organisé, avec une période de 'préavis' et une organisation de l'accueil dans la nouvelle structure. Par ailleurs il nous semble qu'il doit donc y avoir une création progressive de services en France afin de pouvoir offrir cette capacité d'accueil de qualité. L'AVIQ, qui a déjà un protocole de collaboration qui porte sur des échanges d'informations et inspections, se tient prête à collaborer avec la France afin que tout se passe au mieux pour le bien-être des personnes accueillies, de leur famille comme pour le personnel qui travaille dans ces services."

Les autorités françaises l'entendront-elles ainsi pour que le retour des exilés démente la catastrophe [annoncée](#) ?

Laurent [Lejard](#), avril 2019.



| [ACCUEIL](#) | [MÉL](#) | [NEWS](#) | [ESPACES](#) | [VIE PRATIQUE](#) | [TRIBUS](#) | [NEWSLETTER](#) | [EMPLOI](#) | [ARCHIVES](#) |

Recherche personnalisée

Rechercher dans les archives

| ISSN 1777-5191 | [Informations légales](#) | [Plan du site](#) |

© Yanous! 2019. Reproduction et diffusion interdites sans autorisation.

Fin de page

La France veut rapatrier les 8.000 personnes handicapées françaises hébergées dans nos institutions: y aura-t-il plus de places pour les Belges?

RTL INFO (avec Bernard Lobet), publié le 21 avril 2019 à 09h25



Plus de 8000 personnes handicapées françaises sont hébergées dans une centaine d'institutions en Région wallonne. L'hexagone qui finance ces places voudrait les rapatrier.

En plus des 10.000 personnes handicapées belges hébergés en région wallonne, il y a plus de 8000 personnes handicapées françaises réparties dans une centaine d'institutions. La France souhaiterait rapatrier ces personnes. Si la France applique de façon très ferme cette politique à grande échelle, cela pourrait déstabiliser tout le secteur de l'accueil des personnes handicapées. En Région wallonne, l'accueil des Français représente plus de 5000 emplois.

Pourquoi les Français viennent-ils en Belgique?

Ces familles françaises ont trouvé un hébergement en Belgique, parce qu'il n'y a pas assez de place dans leur pays et l'accueil est aussi différent (celui-ci n'est pas uniquement médicalisé mais aussi pédagogique).

Le départ potentiel des Français ne va pas créer automatiquement plus de places pour des Belges, de même que les subventions wallonnes ne vont pas forcément augmenter. En réalité, les personnes handicapées françaises qui résident en Belgique ne prennent pas les places des Belges, c'est la France qui subventionne cette politique.

Plus de places pour les Belges?

"Ce sont des places qui n'existeraient pas, s'il n'y avait pas les résidents français. Elles ne pourraient pas exister pour des Belges puisqu'il y a un moratoire à la création de places subventionnées supplémentaires par rapport à ce qui existe aujourd'hui au niveau du secteur", explique Sophie Rucquoy, la directrice du service d'hébergement pour personnes handicapées à l'Agence wallonne pour une vie de qualité (Aviq).

Et pour que ces places éventuellement libérées puissent être occupées par des personnes belges en situation de handicap, il faudrait une décision du gouvernement wallon pour déroger au moratoire en vigueur.

Journal télévisé de RTL du 21 avril 2019 à 19h



La France souhaite le retour de ses 8.000 handicapés hébergés en Wallonie

MIS EN LIGNE LE 26/04/2019 À 17:17

PAR CLARA VAN REETH

La volonté du gouvernement français de favoriser les « solutions de proximité » inquiète certaines familles, venues trouver un accueil moins médicalisé en Belgique.

DANS CET ARTICLE

- [«Un département français cherche 1.000 places pour ses autistes»](#)
- [Enfants français scolarisés dans l'enseignement spécialisé en Belgique: «On est passé de l'enfer de l'accueil en France à la bienveillance»](#)



Un rapatriement massif est peu probable : la France manque de places d'accueil. - Pierre-Yves Thienpont.

Ce lundi à dix heures du matin, Carole pliera bagages et quittera l'Espéranderie, le centre d'hébergement où elle

réside depuis trente ans à Bon-Secours. La Française polyhandicapée sera transportée dans une institution en France, où une place s'est récemment libérée. Pour sa mère, Annette, âgée 76 ans, la nouvelle est tombée comme un couperet. Désespérée, celle-ci ne comprend toujours pas les raisons de ce choix, qui lui a été communiqué par son organisme de tutelle français début avril : « Le nouvel établissement est situé à Dunkerque, moi j'habite près de Paris, alors quel est l'intérêt ? Ma fille ne sera pas plus proche de moi... »

Ce « rapatriement forcé » a de quoi alarmer Isabelle Resplendino, présidente de l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique, qui reçoit ces derniers mois « une demande de soutien par jour, en moyenne, de la part de familles ». Selon elle, « depuis la présidence d'Emmanuel Macron, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des financements d'hébergement ou de transport. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'est entretenue avec les régions Hauts-de-France, Ile de France et Grand-Est (les trois principales régions concernées par l'exode, NDLR), et leur aurait clairement demandé de rapatrier leurs citoyens hébergés en Belgique dès qu'une place se libérait en France ».

L'exode de Français en situation de handicap vers la Belgique est bien connu des autorités, de part et d'autre de la frontière. Confrontées à une pénurie de places d'hébergement, les familles françaises sont également séduites par la qualité de la prise en charge offerte dans les établissements wallons ; plus globale, socio-éducative, et moins médicalisée qu'en France.

En 2011, cette situation a conduit à la signature d'un accord-cadre entre la France et la Wallonie, visant à améliorer l'échange d'informations sur les résidents et la supervision des établissements. Mais depuis quelques années, la France affiche clairement sa volonté d'en finir avec cet état de fait. Un plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique a été défini en janvier 2016. Et l'élan semble connaître un coup d'accélérateur ces derniers mois.

ASBL Souris à la vie à Blandain



Pierre-Yves Thienpont/Le Soir.







Au cas par cas

Faut-il pour autant craindre le départ soudain des 8.000 Français handicapés exilés en Belgique ? « Nous n'avons pas eu d'échanges concrets avec la France quant à une éventuelle volonté de leur part de rapatrier de façon massive, et dans un calendrier bien précis, leurs résidents handicapés français », rassure Sophie Rucquoy, directrice du service d'hébergement pour personnes handicapées à l'Agence wallonne pour une vie de qualité (Aviq).

L'administrateur délégué de l'Espéranderie, Marcel Normand, tempère également : le cas de Carole résulterait d'une procédure normale, établie par l'organisme de contrôle français (Agence régionale de santé), qui vise à « réorienter » les handicapés français après vingt ans de résidence en Belgique. La direction de l'établissement n'y voit donc pas de « pseudo volonté de rapatriement massif de l'Etat français », mais le fruit du « processus normal de l'hébergement de personnes handicapées adultes ».

Selon Vincent Billouez, directeur d'un autre établissement, situé à Peruwelz, la France userait cependant de méthodes plus « insidieuses » pour décourager les familles à s'orienter vers la Belgique : notamment « en bloquant le montant des subventions, en limitant le montant de certaines aides et en multipliant les démarches fastidieuses », comme le fait d'obtenir au préalable vingt refus d'établissements français.

Outre sa volonté affichée de favoriser des « solutions de proximité » pour ses citoyens handicapés, l'enjeu de la France dans ce dossier est aussi financier : chaque année, elle verserait quelque 470 millions d'euros aux centres d'accueil et d'hébergement belges – le prix de journée moyen payé par handicapé résidant en Belgique étant de 170 euros, selon l'Aviq.

Et le phénomène n'est pas près de faiblir : « Il y a eu une intensification ces dix dernières années de la demande française. Pour y répondre, des établissements se sont spécialement créés en Belgique », poursuit Sophie Rucquoy.

L'éventuel départ des résidents français laisse donc craindre un manque à gagner considérable pour les institutions et centres wallons, parmi lesquels 160 accueillent majoritairement des adultes handicapés français.

D'autant que le vide ainsi créé ne profiterait nullement aux handicapés wallons (par ailleurs eux aussi confrontés à un manque de solutions d'accueil) : ces places étant intégralement financées par les autorités françaises, elles viendraient tout simplement à disparaître...

« Le rapatriement ne sera sans doute pas radical et se fera au cas par cas », nuance tout de même Isabelle Resplendino. « L'inverse serait irréaliste, étant donné que les solutions d'accueil proposées par la France relèvent encore du bricolage... Il manque toujours cruellement de places, en particulier pour les handicaps les plus lourds. »

«Un département français cherche 1.000 places pour ses artistes»

MIS EN LIGNE LE 26/04/2019 À 17:26

PAR [FRÉDÉRIC DELEPIERRE](#)

A Blandain, près de Tournai, Geoffrey et Ludovic prennent en charge 200 résidents qui s'épanouissent en s'adonnant à plein d'activités. Ce qu'ils n'avaient pas en France.



Pierre-Yves Thienpont.

Reportage

Dans les travées des jardins de l'ASBL Souris à la vie, à Blandain, près de Tournai, un petit groupe de

résidents artistes se balade avec les deux ânes de l'institution, en cette matinée ensoleillée de vendredi. Alors qu'ils croisent Geoffrey et Ludo, les deux directeurs, leurs visages s'illuminent. Des bonjours, des accolades, des sourires et poignées de mains sont échangés. Quelques dizaines de mètres plus loin, rebelote avec un autre petit groupe qui nettoie l'enclos des lapins. Puis un autre encore qui rentre d'une petite séance de shopping.

Souris à la vie est une structure créée voici quatre ans par Geoffrey Vanbout et Ludovic Vanden Bosch qui dirigent quatre autres établissements. « Au total, nous prenons en charge 200 résidents », commente Geoffrey. « Ils sont tous artistes à des degrés divers et sont tous français. Nous travaillons avec 30 départements de l'Hexagone, dont un nous a récemment dit qu'il a 1.000 personnes artistes en attente de placement. Si nous le voulions, nous pourrions encore créer plusieurs structures qui seraient pleines avant d'ouvrir mais nous voulons continuer à travailler à échelle humaine en connaissant tous nos résidents par leur prénom. »

Vacances au Puy du Fou

A la sortie du bâtiment A dans lequel une poignée de résidents regardent un film dans la salle de cinéma, Anne interpelle le duo de directeurs. « J'ai arrêté mon abonnement pour recevoir des livres », leur dit-elle en souriant. « Je me suis acheté une tablette et j'ai pris un abonnement sur Youboox comme ça, je vais pouvoir lire autant que je veux. De toute façon, avec tous mes bouquins, je n'ai plus de place dans ma chambre. »

Anne est arrivée à Blandain à l'ouverture du site. Elle semble s'y épanouir. « Pendant de longues années, j'étais dans des hôpitaux de la région parisienne », commente-t-elle. « On me donnait des médicaments mais on ne faisait rien. Ici, je peux profiter d'ateliers d'esthétique, de cuisine ou encore de bricolage artistique. On fait de la pétanque ou du mini-

golf. On fait aussi des sorties. On part bientôt pour quatre jours au Puy du Fou. On a aussi un conseil des résidents où, une fois par mois, on peut faire part de ce qu'on souhaite et de ce qui ne nous convient pas. »

Cette écoute et ces échanges avec les résidents autistes, c'est ce qui fait la force des institutions belges, selon les directeurs de Souris à la vie. « En France, on catégorise les malades en fonction de leur maladie », commentent-ils. « Tous les autistes ont les mêmes soins et idem pour les schizophrènes. Or, il y a autant de formes d'autisme qu'il y a d'autistes. Chez nous, on observe, on propose en permanence des activités dans lesquelles le résident peut évoluer puis on évalue. »

Geoffrey et Ludo craignent-ils que la France rapatrie chez elle tous ses autistes exilés en Belgique ? Pas le moins du monde. « Un enfant sur cent qui naît en France souffre d'autisme. Le pays n'a déjà pas suffisamment de places pour accueillir les personnes déjà touchées actuellement et n'en construit pas », constate Ludo. « On évoque la volonté de nos voisins de rémunérer les aidants familiaux qui s'occuperaient des malades. C'est une très mauvaise idée car ces gens ne sont pas qualifiés et l'autiste a besoin de voir des personnes différentes pour être stimulé. Nous ne sommes jamais 24 h / 24 avec les résidents. »

Des critiques sont parfois émises à l'encontre des institutions qui n'accueillent que des Français. Le duo de dirigeants y répond aisément. « Nous sommes payés par la sécurité sociale française et pour certains résidents en partie par les départements qui nous les envoient. Ces 200 pensionnaires ont permis de créer 200 emplois. Si la France reprenait nos résidents, notre établissement fermerait car la Belgique n'a pas les moyens de le maintenir debout. »

Enfants français scolarisés dans l'enseignement spécialisé en Belgique: «On est passé de l'enfer de l'accueil en France à la bienveillance»

MIS EN LIGNE LE 26/04/2019 À 16:58

PAR CL.V.R.



Outre des adultes handicapés en quête de solutions d'hébergement, la Belgique attire aussi des enfants.

L'enseignement spécialisé wallon est, selon de nombreux parents, supérieur en qualité à l'encadrement médicalisé proposé en France.

Parmi les 470 millions dépensés chaque année par la France pour la prise en charge de ses citoyens handicapés en Belgique, une petite partie relève du remboursement des frais de transport entre l'école et le domicile des quelque 3.000 enfants français scolarisés dans l'enseignement spécialisé wallon.

Le jeune Hector, porteur d'un polyhandicap et de troubles autistiques, est l'un d'eux : chaque jour, il se rend à l'école en taxi, depuis sa maison à Lille jusqu'à Tournai. « Il y a cinq ans, on est passé de l'enfer de l'accueil en France à la bienveillance, ici en Belgique », témoigne sa maman, Christine. « L'équipe pédagogique de l'école est formidable et Hector a fait énormément de progrès, malgré ses grosses difficultés. »

Mais comme pour l'hébergement des adultes handicapés, les robinets commencent, là aussi, à se fermer. Suite à sa dernière demande de renouvellement de l'accord, auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (les MDPH sont chargées en France de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées), Christine a vu les choses se compliquer : « J'ai pu obtenir que les trajets soient encore remboursés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mais pour que l'accord soit renouvelé par la suite, il faudra que l'on puisse prouver plusieurs refus d'établissements français. »

Eviter le retour à tout prix

Avec des listes d'attente « d'environ deux ans » en France, la jeune maman ne doute pas qu'elle répondra sans problème à ces nouvelles conditions. Plus globalement, elle s'interroge : « Pourquoi la Belgique arrive-t-elle à offrir ce savoir-faire et cette bienveillance aux enfants handicapés et pas la France ? »

Outre-Quiévrain, les enfants porteurs d'un handicap intègrent des instituts médico-éducatifs, qui dépendent du système de santé et non pas de l'Education nationale. « Cette approche n'est pas du tout inclusive, c'est la raison pour laquelle on s'est tournés vers la Belgique », confirme Christine. « En France, dès les deux ans de mon fils, on nous a dit qu'il fallait le placer, qu'il n'y avait rien à faire. » Aujourd'hui, à dix ans, le jeune Hector vient pourtant d'apprendre à marcher tout seul. « Ce sont des petites victoires, mais je suis persuadée qu'elles sont liées à la qualité de l'enseignement qu'il reçoit à l'école, qu'il n'aurait jamais reçue en France. »

Déterminés à éviter à tout prix un retour de leur fils dans le système français, Christine et son époux envisagent toutes les possibilités : « S'il le faut, on ira s'installer en Belgique... »